

La Chambre d'agriculture de Haute-Loire recrute UN CONSEILLER BATIMENT D'ELEVAGE en interne ou externe

LE POSTE

Au sein de l'équipe bâtiment composée de 6 personnes, vous exercerez les missions de conseiller bâtiment d'élevage et viendrez en appui aux projets de création de retenues collinaires sur tout le département.

LES MISSIONS

➤ Conseiller bâtiment

- ◆ Accompagnement dans la réalisation de projets de bâtiment d'élevage auprès des agriculteurs
- ◆ Réaliser des dossiers complets : avant-projet – estimatif des travaux envisagés
- ◆ Accompagner le montage de dossiers administratifs : permis de construire, ICPE, subvention...
- ◆ Conseiller sur les mises aux normes des bâtiments avec utilisation de l'outil DEXEL.
- ◆ Proposer et mettre en œuvre des formations collectives sur la thématique des bâtiments pour les agriculteurs, organiser des journées techniques

➤ Appui à l'équipe pour les projets de retenues collinaires

- ◆ Accompagnement des projets en phase de pré-étude pour l'identification des sites potentiels et les faisabilités techniques / réglementaires
- ◆ Accompagnement aux demandes de subventions pour l'irrigation et la création de retenues d'eau

LES CONDITIONS D'EMPLOI

- ◆ Contrat à durée indéterminée avec période d'essai.
- ◆ Temps plein
- ◆ Rémunération selon profil et expériences
- ◆ Titulaire du permis B
- ◆ Aptitude à exercer un emploi non sédentaire
- ◆ Résidence administrative : LE PUY en VELAY avec zone d'intervention sur tout le département.

LE PROFIL LES COMPETENCES

- ◆ Formation : Ingénieur ou Technicien Supérieur en Agriculture
- ◆ Expérience souhaitée dans le bâtiment ou retenue collinaire
- ◆ Forte motivation pour le conseil auprès des éleveurs.
- ◆ Bonnes connaissances en élevage et dans les techniques constructives de bâtiments
- ◆ Maîtrise des outils bureautiques et logiciels de dessin
- ◆ Aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire et avec des partenaires
- ◆ Justifier de capacités relationnelles, rédactionnelles et commerciales
- ◆ Dynamisme et rigueur

AVANTAGES

- ◆ Rémunération annuelle sur 13 mois + 30 jours de congés + 19 jours de RTT (base 39h)
- ◆ Prise en charge financière employeur de 50% de la complémentaire santé
- ◆ PC et téléphone portable
- ◆ Véhicule de service
- ◆ Télétravail (30 jours par an)

LES CONTACTS

POSTE A POURVOIR DES QUE POSSIBLE

Les candidatures sont à adresser avant **le 5 avril 2024** par courrier à :
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire
B.P. 20343 – 16, Bd Bertrand – 43012 LE PUY EN VELAY Cedex
ou par mail à : arobin@haute-loire.chambagri.fr